

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mercredi 1er octobre 2014 à 20 heures 00

L'An deux mille quatorze, le premier octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE - Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme DERUERE – Mme BOURGIS - M. GARY – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER – M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absents : M. LEFEVRE – M. BRUNEL

Représentés : M. LEFEVRE par pouvoir à M. JULIEN
M. BRUNEL par pouvoir à M. LOBBE

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour délibérer sur une question (demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire) ne figurant pas à l'ordre du jour qui a été adressé aux membres de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité, afin de permettre que le dossier de demande de subvention puisse être complété par la délibération nécessaire dans les délais impartis, soit avant le 15 octobre prochain.

Par ailleurs, conformément à la demande présentée par un conseiller municipal lors de la réunion du 2 juillet 2014, la note de synthèse commentant les questions figurant à l'ordre du jour a été diffusée aux conseillers municipaux 48 heures avant la réunion.

Concernant les prochaines réunions du Conseil Municipal, Mme le Maire demande que les questions d'initiatives présentées par les membres de l'Assemblée soient signifiées 24 heures avant la date prévue de la réunion auprès du secrétariat de mairie.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme BOURGIS Sylvie est désignée secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Néanmoins M. LOBBE, représentant de M. BRUNEL absent, fait part de la remarque de ce dernier concernant la décision de la Communauté de Communes sur la création d'un nouveau court de tennis à MONTESCOURT-LIZEROLLES.

3. Acquisitions foncières

- **Emplacement réservé n°5 du Plan Local d'Urbanisme**

La parcelle A n° 1835 – Lieudit « Entre les 2 Chemins de LA FERRE » d'une contenance de 2 ares 60 ca appartenant à la S.C.I de l'Etrier - 02300 – CHAUNY figure en emplacement réservé n° 5 au profit de la commune au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un accès voirie depuis la rue de la Croisette à une zone 1 AU (zone d'urbanisation future à court ou moyen terme).

La S.C.I de l'Etrier a donné son accord pour la réalisation de cette vente pour la somme de 9 000 € net vendeur, conformément à l'évaluation du Service des Domaines.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de cette parcelle suivant les conditions financières sus-indiquées et autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

- **Emplacement réservé n°13 du Plan Local d'Urbanisme**

Cet emplacement situé sur la parcelle ZM n° 134 - Lieudit « La Courtemanche » - est destiné à la création d'une réserve incendie à proximité de la Maison de Retraite Charles LEFEVRE. Les propriétaires ont donné leur accord pour la vente d'une partie de la parcelle ZM n° 134 (9 ares environ) au prix de 33 € le M² net vendeur, comme préconisé par le Service des Domaines.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la surface nécessaire à la création de cette réserve incendie, s'engage à prendre en charge les frais de division parcellaire et autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

- **Parcelles A n°s 712 et 1646 p – Lieudit « Le Village »**

L'Assemblée décide d'acquérir une surface de 11 ares environ sur le fond de la parcelle A n° 1646 où se situe la fosse dite de « La Marnière » qui reçoit les eaux pluviales d'une partie de la commune, ainsi qu'une superficie de 5 ares 50 ca à détacher de la parcelle A n° 712 pour permettre le désenclavement du fond de la parcelle A n° 1646 à partir de la rue des Juifs, et ce pour la somme globale de 1 500 € net vendeur.

Pour l'ensemble de ces acquisitions, la commune s'engage à prendre à sa charge exclusive, outre les frais liés à la vente, les frais de division parcellaire et éventuellement de bornage.

Mme le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ces acquisitions.

4. Demandes d'admission en non-valeur présentées par le comptable public

Le Conseil Municipal, sur requête de M. le Trésorier, prononce l'admission en non-valeur :

- d'une somme de 2 443,45 € représentant les loyers et charges annexes restant dus par l'occupant d'un logement communal pour la période de mars 2012 à octobre 2013, en exécution de l'ordonnance rendue le 14 avril 2014 par la Commission de Surendettement des Particuliers de l'Aisne ;

- d'une somme de 258,35 € au titre de créances irrécouvrables concernant les charges restant dus par l'occupant d'un ancien locataire du logement n° 6 Place du Général de GAULLE.

5. Renouvellement de la convention de partenariat entre la SNCF et la commune relative au sablage des quais et des abords de la halte de FLAVY-LE-MARTEL en période hivernale

Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) de ne pas donner suite à la proposition de renouvellement de la convention proposée par la SNCF confiant le déneigement et le sablage des quais et des abords du point d'arrêt ferroviaire de FLAVY-LE-MARTEL aux services techniques de la commune.

6. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation d'un montant de 1 057,29 € par SMACL Assurances, assureur communal, en règlement des dommages subis suite au vol avec effraction dans les locaux de la Mairie le 27 juillet 2013 (réparation de 2 portes intérieures – remplacement du coffre-fort – remplacement d'une chaise détériorée).

7. Budget 2014 : décisions modificatives de crédits

L'Assemblée modifie comme suit la répartition de recettes et dépenses supplémentaires pour un montant de 15 040 €.

1) Section de Fonctionnement

- Recettes

- Article 74127 « Dotation Nationale de Péréquation » = + 15 040,00 €

- Dépenses

- Article 023 « Virement à la Section d'Investissement » = + 15 040,00 €

ce qui porte le total des dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement à 1 384 410 €.

2) Section d'Investissement

- Recettes

- Article 021 « Virement de la Section de Fonctionnement » = + 15 040,00 €

- Dépenses

- Article 2031 « Frais d'études » = 8 040,00 €

- Article 2111/347 « Achat parcelles A n°s 712 p – 1646 p » = $\frac{7\,000,00\ \text{€}}{15\,040,00\ \text{€}}$

8. Présentation de dossiers de demande de subvention au titre du CDDL – Programme triennal 2015 – 2017

Le Conseil Municipal décide de présenter les opérations suivantes au titre du programme triennal 2015 – 2017 du Contrat Départemental de Développement Local géré par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON.

Priorité n° 1

- **Mise en conformité et accessibilité de la Salle Polyvalente (phase n° 1)**

(rénovation W.C du rez-de-chaussée – construction d'un office – remplacement portes extérieures – installation d'un ascenseur – réfection de l'éclairage de la Salle de l'étage)

Estimation prévisionnelle de l'architecte = 245 625 € H.T

Extension Salle du rez-de-chaussée et construction d'un préau (phase n° 2)

Estimation prévisionnelle de l'architecte = 249 398,46 € H.T

Rénovation : couverture – chauffage – ventilation – bardage extérieur (phase n° 3)

Estimation prévisionnelle de l'architecte = 211 599,45 € H.T

Compte tenu du montant total de l'opération (706 622,91 € H.T soit 847 950 € TTC environ), il est décidé néanmoins avant tout commencement d'exécution de solliciter la réalisation d'une expertise sur la solidité des structures de ce bâtiment (murs – charpente) construit entre 1920 et 1925.

Priorité n° 2

- **Réhabilitation du logement communal n° 68 Rue André BRULE**

Estimation prévisionnelle de l'architecte = 99 584 € H.T

Plusieurs membres du Conseil Municipal, considérant la pénurie de locaux communaux, suggèrent la transformation d ce logement pour un usage culturel ou associatif (Bibliothèque / Médiathèque – Maison des Associations, etc...).

Il est souligné que ce changement de destination de l'immeuble entraînera de facto l'assujettissement à la réglementation en matière d'Établissements recevant du Public, notamment en matière d'accessibilité.

Priorité n° 3

- **Réfection des sols des classes de l'École du Centre**

Estimation prévisionnelle = 46 860 € H.T

9. Fournitures scolaires et entrées de piscine des élèves d'ANNOIS – Année scolaire 2013 – 2014

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement d'une somme de 948,78 € pour le remboursement des frais afférents aux fournitures scolaires des 21 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire au cours de l'année scolaire 2013/2014, d'autre part le règlement d'un montant de 144,00 € au titre des entrées de piscine.

10. Modification de la numérotation de voirie et changement de dénomination de certaines voies communales

Les travaux de réfection de la rue de la Fontaine et de la rue du Petit Détroit (hameau) ont débuté le 1er septembre dernier.

Lors des réunions publiques organisées avec les riverains dans le cadre de la présentation du projet, les personnes présentes ont été informées du souhait de la Municipalité concernant les modifications à apporter à la numérotation des immeubles bâtis de la rue de la Fontaine et au changement de dénomination de la rue du Petit Détroit (hameau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications de numérotation proposées pour les immeubles bâtis de la rue de la Fontaine.

Concernant la dénomination de la partie haute de la rue du Petit Détroit (Hameau), l'Assemblée décide de rebaptiser cette voie communale « Chemin du Haut-Mont », appellation actuelle du chemin rural prolongeant la voie concernée.

11. Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de FLAVY-LE-MARTEL

Par délibération en date du 11 juillet 2014, le Comité Syndical de l'Association Foncière de Remembrement de FLAVY-LE-MARTEL a décidé de demander à M. le Préfet de prendre un arrêté prononçant la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement dès que toutes les formalités préalables auront été réalisées et s'est engagé à verser à la commune de FLAVY-LE-MARTEL la totalité de l'actif et du passif restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter que les actif et passif de l'Association Foncière soient versés à la commune et mandate Mme le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires pour mener à bien ces opérations.

12. Projet de réforme territoriale – Suppression des Départements

A l'issue de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai dernier, il avait été envisagé de débattre à l'occasion d'une prochaine séance du projet de réforme territoriale et plus particulièrement de la suppression des Départements.

Or, depuis, le Gouvernement est revenu sur sa décision de faire disparaître le Conseil Départemental (nouvel appellation du conseil Général), lequel devrait être préservé dans les départements « ruraux » même après le renouvellement de 2020.

13. Demande de subvention exceptionnelle de l'État au titre de la Réserve Parlementaire

Le Conseil Municipal sollicite le concours exceptionnel de l'État au titre de la Réserve Parlementaire afin d'atténuer la charge financière supportée par la commune pour l'exécution des travaux de rénovation des sols des classes de l'École Primaire du Centre.

Informations diverses

Marchés A Procédure Adaptée

Suite aux réunions de la Commission Municipale « M.A.P.A » des 26 août et 4 septembre 2014, un marché a été passé avec la SARL PETITNIOT Frères pour un montant de 38 454,00 € T.T.C pour le remplacement des fenêtres de l'École du Centre côté cour (exécution prévue Vacances de la Toussaint 2014).

Questions d'initiative

- **Mme TATIN Andrée** : - donne un compte rendu des travaux de bâtiment exécutés ou en cours d'exécution (réfection du balcon de la Mairie – remplacement des fenêtres et réfection de la toiture du logement communal n° 12 Rue de la Croisette) ;
- indique que les travaux de remplacement des fenêtres de l'École du Centre et de réfection des entrées de l'École et de la Mairie seront exécutés au cours des prochaines vacances scolaires de la Toussaint ;
- **Mme BOUCHER Stéphanie** : - demande si la subvention allouée aux élèves de C.M.2 concernés par la classe de neige sera reconduite pour 2015 ;
- s'enquiert des modalités de réfection des branchements d'eau potable des immeubles de la rue ROOSEVELT -----> l'entreprise SADE, sous-traitante de VEOLIA / GENERALE DES EAUX, procède actuellement au remplacement des branchements en plomb du réseau d'adduction d'eau potable ;
- **M. DUBOIS Claude** : - indique qu'il sera organisé le samedi 4 octobre prochain au Palais de la Danse une soirée spéciale « Anniversaire Xénon » ;
- **M. LOBBE Joël** : - dénonce la vitesse excessive des camions assurant le transport des betteraves et les nuisances sonores causées par ces véhicules Rue André BRULE ;
- **M. VAN ISACKER Eric** : - remercie les membres du Conseil Municipal pour les marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion d'un deuil familial ;
- souhaite être convié aux commissions municipales dont l'ordre du jour concerne des travaux susceptibles d'être exécutés par le personnel technique communal.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 09 octobre 2014

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Sylvie BOURGIS

Danielle LANCO